



Présidence : Canada

1064^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 6 décembre 2023 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 11 h 30

2. Présidente : Ambassadrice J. Kinnear

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/446/23), Royaume-Uni, Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/445/23), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/448/23), Canada

b) *Sûreté et sécurité du personnel diplomatique accrédité auprès de l'OSCE* : Fédération de Russie (FSC.DEL/449/23 OSCE+), Autriche, Présidente

Motion d'ordre : États-Unis d'Amérique

c) *Opération militaire spéciale visant à dénazifier et démilitariser l'Ukraine* : Fédération de Russie (FSC.DEL/450/23), États-Unis d'Amérique, Canada

Motion d'ordre : Ukraine, Fédération de Russie, Pologne, Présidente

d) *Résultats de la trentième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, tenue à Skopje le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2023* : Fédération de Russie, Macédoine du Nord

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et la paix et la sécurité : Suède (FSC.DEL/447/23 OSCE+)*
- b) *Examen d'une liste indicative de questions concernant les enfants et les conflits armés devant être intégrée, à titre bénévole, en tant qu'annexe III au Questionnaire sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (FSC.DEL/421/23) : Présidente (annexe)*
- c) *Mécanisme d'avertissement et de rappel en application de la Décision n°10/02 du FCS : Présidente*

4. Prochaine séance :

Mercredi 13 décembre 2023, à 11 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



1064^e séance plénière

Journal n° 1070 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

Le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité est un document fondamental de l'OSCE et sa mise en œuvre intégrale, fidèle et effective reste essentielle pour faire progresser la sécurité de tous les États participants.

Reconnaissant l'importance de la protection des enfants pendant les conflits armés ainsi que la pertinence de cette tâche pour la mise en œuvre complète et effective du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, je voudrais attirer votre attention sur un nouveau document élaboré dans le cadre du Code de conduite, à savoir une liste indicative de questions relatives aux enfants et aux conflits armés (FSC.DEL/421/23, en date du 16 novembre 2023). La Présidente du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) encourage tous les États participants à utiliser ce document lorsqu'ils échangent des informations dans le cadre du Code de conduite.

La Présidente du FCS considère que cette liste indicative de questions relatives aux enfants et aux conflits armés constitue l'Annexe III du Questionnaire sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. Elle note également que la fourniture des informations qui y sont demandées est de nature volontaire et invite le Centre de prévention des conflits à tenir compte de cette liste dans le Mécanisme d'avertissement et de rappel en ce qui concerne l'échange d'informations sur la mise en œuvre du Code de conduite à partir de 2024.